

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2019

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 32
Pouvoirs : 4
Votants : 36

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 08/10/2019

Le 14 Octobre 2019, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante de Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Françoise DUVILLARD, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Claude TRASSARD), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Martia! THEVENET (Pouvoir Pascal CUNY).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Stéphane BERTHOMIEU (Saint Jean de Thurigneux), Michel DUROUSSIN (Rancé).

Secrétaire de séance : Pascal CUNY.

OBJET : Administration générale → Election d'un membre du bureau

M. Bernard GRISON, Président, informe le Conseil que suite au décès de M. Christian BAISE, qui était membre n°7 du bureau, il convient de procéder à son remplacement au sein du Bureau communautaire.

M. Bernard GRISON, Président, propose au conseil communautaire de procéder à l'élection de ce membre du bureau au poste à pourvoir en application de la délibération 2014C27 fixant le nombre de membres du bureau. Conformément au CGCT (articles L5211-2 et L2122-7) et à la jurisprudence, il sera procédé à un scrutin uninominal à 3 tours : majorité absolue aux 1^{er} et 2^{ème} tours de scrutin et, si un 3^{ème} tour est nécessaire, élection à la majorité relative ; en cas d'égalité, le candidat le plus âgé sera élu.

Membre du bureau 7

Après appel de candidatures, M. André COLLON se présente à cette fonction.

Il est alors procédé au vote à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 36
Nombre de bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 36
Suffrages obtenus : 36

M. André COLLON ayant obtenu la majorité, est déclaré élu membre du bureau.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **23 OCT. 2019**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20191014-2019C116-AG
Affichage le : **23 OCT. 2019**

A Trévoux, le 14/10/2019

Le Président,
Bernard GRISON

